

Ornge
États financiers consolidés
Pour l'exercice terminé le 31 mars 2024
(en milliers de dollars canadiens)

	Page
Responsabilité de la direction	
Rapport de l'auditeur indépendant	
États financiers consolidés	
État consolidé de la situation financière	1
État consolidé des résultats et de l'évolution de l'actif (du déficit) net	2
État consolidé des gains et pertes de réévaluation	3
État consolidé des flux de trésorerie	4
Notes complémentaires aux états financiers consolidés	5

Responsabilité de la direction

Au conseil d'administration d'Ornge,

La direction est responsable de la préparation et de la présentation des états financiers consolidés ci-joints, y compris des jugements et des estimations comptables importants, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public. Cette responsabilité comprend le choix de méthodes comptables appropriées et la prise de décisions ayant une incidence sur l'évaluation des opérations et nécessitant un jugement objectif.

Dans l'exercice de ses responsabilités en matière d'intégrité et de fidélité des états financiers consolidés, la direction conçoit et maintient les systèmes comptables et les contrôles internes connexes nécessaires pour fournir l'assurance raisonnable que les opérations sont autorisées, que les actifs sont protégés et que les comptes sont maintenus de manière adéquate pour fournir de l'information fiable en vue de la préparation d'états financiers consolidés.

Le conseil d'administration ainsi que le comité des finances et d'audit sont entièrement composés d'administrateurs qui ne sont ni des membres de la direction ni des employés de l'organisme. Le conseil d'administration est responsable de superviser la direction pour s'assurer qu'elle s'acquitte de ses responsabilités à l'égard de la présentation de l'information financière et de l'approbation de l'information financière contenue dans le rapport annuel de la direction. Il incombe aux membres du comité des finances et d'audit de rencontrer les membres de la direction et les auditeurs pour discuter des contrôles internes relatifs au processus de présentation de l'information financière ainsi que des questions d'audit et de présentation de l'information financière. Le comité est également responsable de recommander la nomination des auditeurs externes de l'organisme.

BDO Canada s.r.l./S.E.N.C.R.L. a été nommé par le conseil d'administration pour faire l'audit des états financiers consolidés et présenter un rapport à cet égard. Ce rapport figure dans le présent document. Les auditeurs externes ont un accès libre et entier au comité et à la direction pour discuter de leurs travaux d'audit, et ils les rencontrent périodiquement et séparément.

Le 18 juin 2024



Président-directeur général



Chef des services financiers

Rapport de l'auditeur indépendant

Au conseil d'administration d'Ornge,

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés d'Ornge et de ses filiales (l'« organisme »), qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 mars 2024, les états consolidés des résultats et de l'évolution de l'actif (du déficit) net, des gains et pertes de réévaluation et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires aux états financiers consolidés, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée de l'organisme au 31 mars 2024, ainsi que des résultats consolidés de ses activités, de l'évolution de son actif (déficit) net, de ses gains et pertes de réévaluation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers consolidés au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Rapport de l'auditeur indépendant

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités de l'organisme pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit de groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

BDO Canada s.r.l. / S.E.N.C.R.L.

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés
Oakville (Ontario)
21 juin 2024

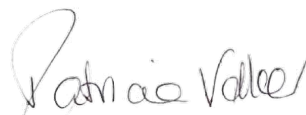
Ornge
État consolidé de la situation financière
Au 31 mars 2024
(en milliers de dollars canadiens)

	2024	2023
Actifs		
Trésorerie	44 901	19 892
Débiteurs (Note 10)	9 955	4 312
Charges payées d'avance et dépôts	7 467	3 926
Stocks (Note 4)	12 086	11 075
Tranche à court terme du contrat d'entretien (Note 6)	1 348	1 186
	75 757	40 391
Trésorerie affectée (Note 3)	473	473
Immobilisations (Note 5)	167 398	162 980
Contrat d'entretien et autres contrats (Note 6)	10 787	10 854
	254 415	214 698
Passifs		
À court terme		
Créditeurs et charges à payer (Note 10)	33 481	25 377
Avantages sociaux futurs (Note 8)	2 414	1 794
Tranche à court terme de la dette à long terme (Note 9)	13 266	12 539
	49 161	39 710
Dette à long terme (Note 9)	177 836	190 951
	226 997	230 661
Engagements et éventualités (Note 13) (Note 14)		
Actif (déficit) net		
Actif (déficit) net	26 636	(16 735)
Gains de réévaluation cumulés	782	772
	27 418	(15 963)
	254 415	214 698

Approuvé au nom du conseil



Administrateur



Administrateur

Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

Ornge
État consolidé des résultats et de l'évolution de l'actif (du déficit) net
Pour l'exercice terminé le 31 mars 2024
(en milliers de dollars canadiens)

	2024	2023
Produits		
Programme de transport aérien du ministère de la Santé de l'Ontario	287 202	228 302
Programme de transport terrestre pour soins intensifs (Note 11)	17 400	14 815
Financement des mesures de lutte contre la COVID-19 (Note 12)	355	3 209
Autres produits	12 224	7 014
	317 181	253 340
Charges		
Salaires, avantages sociaux et autres coûts de main-d'œuvre (Note 8) (Note 15)	99 192	88 156
Charges liées au transporteur et à la flotte	108 920	92 247
Fournitures, installations et autres	23 423	20 915
Programme de transport terrestre pour soins intensifs (Note 11)	17 400	14 815
Charges liées aux mesures de lutte contre la COVID-19 (Note 12)	339	3 209
Intérêts	11 534	12 178
Amortissement des immobilisations	12 550	12 043
	273 358	243 563
Excédent des produits sur les charges avant les autres produits	43 823	9 777
Autres produits		
Réduction de valeur et (perte) gain sur cession d'immobilisations (Note 5)	(436)	1
Perte sur cession d'immobilisations liée à la COVID-19	(16)	-
Excédent des produits sur les charges	43 371	9 778
Déficit net, au début de l'exercice	(16 735)	(26 513)
Actif (déficit) net, à la fin de l'exercice	26 636	(16 735)

Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

Ornge

État consolidé des gains et pertes de réévaluation

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2024

(en milliers de dollars canadiens)

	2024	2023
Gains de réévaluation cumulés, au début de l'exercice	772	950
Gains de réévaluation non réalisés (pertes non réalisées) de l'exercice		
Cours du change	10	(178)
Gains de réévaluation non réalisés (pertes non réalisées) de l'exercice	782	772

Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

Ornge
État consolidé des flux de trésorerie
Pour l'exercice terminé le 31 mars 2024
(en milliers de dollars canadiens)

	2024	2023
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) :		
Activités de fonctionnement		
Excédent des produits sur les charges	43 371	9 778
Amortissement des immobilisations	12 889	12 394
Amortissement du contrat d'entretien et autres contrats	1 368	2 472
Réduction de valeur et (perte) gain sur cession d'immobilisations (Note 5)	452	(1)
	58 080	24 643
Variations des comptes du fonds de roulement		
Débiteurs	(5 643)	2 951
Charges payées d'avance et dépôts	(3 541)	(949)
Stocks	(1 011)	(817)
Contrat d'entretien et autres contrats	(1 312)	-
Créditeurs et charges à payer	8 114	(570)
Avantages sociaux futurs	620	85
	55 307	25 343
Activités de financement		
Remboursement de capital sur la dette à long terme	(12 539)	(11 852)
	(12 539)	(11 852)
Activités d'investissement en immobilisations		
Acquisition d'immobilisations	(17 759)	(6 029)
Produit de la vente d'immobilisations	-	1
	(17 759)	(6 028)
Augmentation de la trésorerie	25 009	7 463
Trésorerie, au début de l'exercice	19 892	12 429
Trésorerie, à la fin de l'exercice	44 901	19 892

Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

Ornge

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2024
(en milliers de dollars canadiens)

1. Objectif de l'organisme

Ornge exerce ses activités à partir d'un certain nombre de bases dans la province et effectue la coordination de tous les aspects du système de transport aéromédical en Ontario, du Programme de transport terrestre pour soins intensifs et du dépistage lors des transferts de patients entre établissements de la province. Les présents états financiers consolidés portent sur les activités du groupe d'entités d'Ornge (l'« organisme »), qui comprennent Ornge, Ornge Issuer Trust et les filiales en propriété exclusive Ornge Global Air Inc. et 7506406 Canada Inc.

Ornge est un organisme prorogé sous le régime de la *Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif*. Ornge est un organisme de bienfaisance enregistré en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* du Canada (la « Loi ») et, à ce titre, bénéficie d'une exonération d'impôt en vertu du paragraphe 149 de la *Loi*.

Ornge Global Air Inc. (« Ornge Air ») et sa filiale en propriété exclusive 7506406 Canada Inc. (« 7506406 ») sont des entités à but lucratif constituées en société sous le régime de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*. Ces entités fournissent des services de transport par aéronefs à voilure tournante ou à voilure fixe pour le compte de l'organisme. En vertu de la *Loi* et du *Règlement de l'impôt sur le revenu*, Ornge Air et 7506406 sont assujetties à l'impôt sur le revenu.

Ornge est principalement financé par la province de l'Ontario en vertu d'une entente de rendement (l'« entente ») établie par le ministère de la Santé (le « Ministère »). Cette entente précise les droits et obligations des deux parties à l'égard du financement accordé par le Ministère. Elle prévoit également certaines normes et obligations de rendement qui définissent les résultats acceptables en matière de rendement de l'organisme à divers chapitres.

2. Principales méthodes comptables

Les présents états financiers consolidés sont préparés selon le *Manuel de comptabilité* pour le secteur public de Comptables professionnels agréés du Canada, qui énonce les principes comptables généralement reconnus pour les organismes sans but lucratif du secteur public au Canada. L'organisme a choisi d'utiliser les normes s'appliquant aux organismes sans but lucratif, qui comprennent les chapitres SP 4200 à SP 4270. Les présents états financiers consolidés reposent sur les principales méthodes comptables suivantes :

Base de consolidation

Toutes les entités sans but lucratif et à but lucratif contrôlées sont consolidées dans l'organisme. Les présents états financiers consolidés comprennent les actifs, les passifs et les activités de ces entités, telles que définies à la Note 1. Les opérations et les soldes interentités ont été éliminés lors de la préparation de ces états financiers consolidés.

Instruments financiers

L'organisme comptabilise ses instruments financiers lorsqu'il devient partie aux dispositions contractuelles de ceux-ci. Tous les instruments financiers sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, puis sont évalués à leur juste valeur ou au coût après amortissement.

La juste valeur est déterminée par le montant qui serait versé dans une opération conclue par des parties agissant en toute liberté dans des conditions de pleine concurrence, ce montant reposant sur le cours du marché, le cas échéant. Les opérations d'achat ou de vente de ces éléments sont comptabilisées à la date de l'opération. Les gains et les pertes nets découlant de la variation de la juste valeur sont comptabilisés à l'état consolidé des gains et pertes de réévaluation. À l'exception de ces instruments présentés à la juste valeur, tous les autres actifs et passifs financiers sont évalués ultérieurement au coût après amortissement au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les actifs financiers évalués ultérieurement à la juste valeur comprennent la trésorerie et la trésorerie affectée. Les actifs financiers évalués ultérieurement au coût après amortissement comprennent les débiteurs.

Les passifs financiers évalués ultérieurement au coût après amortissement comprennent les emprunts à court terme, les créditeurs et charges à payer de même que la dette à long terme.

Les coûts de transaction directement attribuables à la création, à l'acquisition, à l'émission ou à la prise en charge d'instruments financiers évalués ultérieurement à la juste valeur sont immédiatement comptabilisés à l'état consolidé des résultats et de la variation de l'excédent net (du déficit net). En revanche, les coûts de transaction sont ajoutés à la valeur comptable des instruments financiers qui sont évalués ultérieurement au coût ou au coût après amortissement.

Ornge

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2024
(en milliers de dollars canadiens)

2. Principales méthodes comptables (suite)

Instruments financiers (suite)

Tous les actifs financiers font l'objet d'un test de dépréciation annuel. Toute perte de valeur qui n'est pas considérée comme temporaire est comptabilisée à l'état consolidé des résultats et de l'évolution de l'actif (du déficit) net. Les réductions de valeur d'actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement pour refléter les pertes de valeur peuvent faire l'objet de reprises si la valeur augmente par la suite afin de les ramener à leur coût d'origine. Les reprises sur réévaluations nettes d'actifs financiers évalués à la juste valeur sont comptabilisées à l'état consolidé des gains et pertes de réévaluation.

Trésorerie

La trésorerie comprend les soldes détenus auprès de banques. La trésorerie grevée d'affectations empêchant son utilisation à des fins courantes est incluse dans la trésorerie affectée.

Stocks

Les stocks de l'organisme comprennent les pièces d'aéronefs, les fournitures médicales et les uniformes, qui sont évalués au moindre du coût ou du coût de remplacement. Les stocks sont utilisés dans le cours normal des activités et ne sont pas destinés à la vente.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût diminué de l'amortissement cumulé.

Les immobilisations en cours de construction comprennent les actifs construits pour le compte de l'organisme. L'amortissement n'est comptabilisé qu'au moment où la construction est quasi terminée et où les actifs sont prêts à utiliser.

Lorsqu'une immobilisation est mise hors service, sa valeur comptable et son amortissement cumulé sont retirés des comptes d'immobilisations. Toute perte subie lors de la mise hors service ou de l'abandon est passée en charges dans l'exercice au cours duquel l'immobilisation a été mise hors service ou abandonnée.

Lorsqu'une immobilisation n'a plus de potentiel de service à long terme pour l'organisme, l'excédent de sa valeur comptable nette sur sa valeur résiduelle est comptabilisé en charges à l'état consolidé des résultats et de l'évolution de l'actif (du déficit) net.

Les actifs sont classés comme étant destinés à la vente lorsque tous les critères du paragraphe SP 1201.055 sont remplis. L'organisme évalue les actifs destinés à la vente au moindre de leur valeur comptable et de leur juste valeur diminuée des coûts de la vente. Les gains ou les pertes sont comptabilisés à l'état consolidé des résultats et de l'évolution de l'actif (du déficit) net.

L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire aux taux prévus pour amortir le coût des actifs sur leur durée de vie utile estimative, comme suit :

	Méthode	Taux
Bâtiment	Linéaire	5 à 40 ans
Matériel et véhicules	Linéaire	3 à 5 ans
Matériel informatique et logiciels	Linéaire	3 ans
Cellules d'aéronefs	Linéaire	20 à 30 ans
Moteurs d'aéronefs	Linéaire	20 ans
Produits avioniques et pièces de rechange d'aéronefs	Linéaire	5 à 30 ans
Améliorations locatives	Linéaire	Sur la durée du contrat de location ou 5 ans

Ornge

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2024
(en milliers de dollars canadiens)

2. Principales méthodes comptables (suite)

Entretien et réparations

L'organisme a conclu des contrats d'entretien à long terme à l'égard de l'entretien des moteurs d'aéronefs à voilure tournante et d'aéronefs à voilure fixe, des cellules à voilure tournante ainsi que des produits avioniques des aéronefs à voilure tournante et à voilure fixe. Les coûts sont établis selon un tarif horaire contractuel multiplié par le nombre d'heures de vol (sous réserve d'un minimum d'heures obligatoires) ou un montant annuel fixe. Les coûts d'entretien qui ne sont pas couverts par les contrats d'entretien à long terme sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés.

Certains contrats d'entretien à long terme que l'organisme a conclus sont assortis de clauses de paiement anticipé qui représentent les heures de vol des aéronefs avant leur inscription au programme d'entretien à long terme. Les charges payées d'avance liées aux clauses de paiement anticipé sont initialement capitalisées, puis comptabilisées en charges selon la méthode linéaire sur la durée de contrat ou la durée de vie utile.

Comptabilisation des produits

L'organisme utilise la méthode du report pour la comptabilisation des apports. La majeure partie des produits de l'organisme, qui se composent de l'ensemble des sources de produits à l'exception des autres produits, sont reçus du Ministère en vertu de l'entente conclue avec celui-ci. Les apports affectés sont comptabilisés à titre de produits dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont comptabilisés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son recouvrement est raisonnablement assuré.

Les dons non affectés sont comptabilisés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus et les dons affectés sont comptabilisés à titre de produits dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées.

Les autres produits proviennent notamment du transport d'organes et de la facturation de services non couverts par l'Assurance-santé de l'Ontario. Ils sont comptabilisés à titre de produits lorsque les services sont fournis, que les montants peuvent faire l'objet d'une estimation raisonnable et que leur recouvrement est raisonnablement assuré.

Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations

Un passif au titre d'une obligation liée à la mise hors service d'une immobilisation est comptabilisé lorsqu'il existe une obligation juridique pour l'entité d'engager des coûts de mise hors service relativement à une immobilisation, lorsqu'une opération ou un événement à l'origine du passif est survenu ou lorsqu'il est prévu que des avantages économiques futurs seront abandonnés et qu'il est possible de procéder à une estimation raisonnable du montant en cause. Le passif est comptabilisé au montant qui correspond à la meilleure estimation des charges nécessaires à la mise hors service d'une immobilisation à la date des états financiers. Ce passif est ensuite réexaminé chaque date de présentation de l'information financière et ajusté, en fonction de l'écoulement du temps et de toute révision apportée à l'échéancier, au montant nécessaire pour régler l'obligation ou au taux d'actualisation. Lors de l'évaluation initiale d'une obligation liée à la mise hors service d'une immobilisation, un coût correspondant à la mise hors service de l'immobilisation est ajouté à la valeur comptable de l'immobilisation en question si elle est encore en état d'utilisation productive. Ce coût est amorti sur la durée de vie utile de l'immobilisation corporelle. Si l'immobilisation corporelle en question n'est pas comptabilisée ou ne fait plus l'objet d'un usage productif, les coûts liés à la mise hors service de l'immobilisation sont comptabilisés en charges.

Conversion des devises

Les montants des opérations libellées en devises sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date de l'opération. Les valeurs comptables des actifs et des passifs monétaires ainsi que des éléments non monétaires classés dans la catégorie des instruments financiers évalués à la juste valeur reflètent les taux de change à la date de l'état consolidé de la situation financière.

Les gains et pertes de change non réalisés sont comptabilisés à l'état consolidé des gains et pertes de réévaluation. Pendant la période de règlement, le montant cumulé des gains et pertes de réévaluation fait l'objet d'une écriture de contre-passation à l'état consolidé des gains et pertes de réévaluation, et les gains et pertes de change sont reclassés à l'état consolidé des résultats et de l'évolution de l'actif (du déficit) net.

2. Principales méthodes comptables (suite)

Avantages sociaux futurs

Les programmes d'avantages sociaux futurs de l'organisme se composent d'un régime interemployeurs à prestations déterminées, d'un régime à cotisations déterminées et d'un programme de congés de maladie sans droits acquis.

Certains employés à temps plein de l'organisme participent au Hospitals of Ontario Pension Plan (le « HOOPP », ou le « régime »), régime interemployeurs à prestations déterminées. La comptabilisation d'un régime à cotisations déterminées est utilisée pour comptabiliser la part de l'organisme dans le régime interemployeurs à prestations déterminées. Par conséquent, aucun passif au titre des pensions de retraite n'est inclus dans les états financiers consolidés de l'organisme et les apports sont comptabilisés en charges dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées.

En plus du régime à prestations déterminées, l'organisme offre un régime de retraite à cotisations déterminées dans le cadre duquel elle verse dans un régime enregistré des cotisations fixes aux employés admissibles, mais n'a aucune autre obligation de verser d'autres montants. Les coûts des prestations du régime à cotisations déterminées sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés.

L'organisme offre des programmes de congés de maladie sans acquisition de droits aux employés syndiqués affectés aux aéronefs à voilure tournante et à voilure fixe, au personnel du centre de contrôle des opérations et au personnel paramédical. Au titre de ces programmes, l'organisme comptabilise un passif et une charge qui s'accumulent dans la période où les employés fournissent des services en échange de prestations. La période de service commence à la date à laquelle l'employé est admissible aux prestations la première fois (en général la date d'embauche) et se termine à la date à laquelle le paiement des prestations est prévu.

L'organisme offre également un programme de congés de maladie aux employés non syndiqués. Toutefois, les prestations gagnées ne s'acquiescent pas et ne peuvent être accumulées au-delà de l'année durant laquelle elles ont été acquises. Ainsi, l'organisme comptabilise une charge lorsque le fait à l'origine de l'obligation (le congé de maladie) se produit.

Ventilation des charges

L'organisme exploite le Programme de transport terrestre pour soins intensifs. Les coûts relatifs à ce programme comprennent les charges liées au personnel et aux locaux ainsi que les autres charges directement attribuables à la prestation de ce programme. L'organisme engage également un certain nombre de charges de fonctionnement général qui sont communes à son administration et au Programme de transport terrestre pour soins intensifs.

L'organisme ventile une partie de ses charges de fonctionnement général selon des clés de répartition qu'elle a jugées adaptées à chaque type de charge et qu'elle utilise systématiquement d'un exercice à l'autre.

Incertitude relative à la mesure (utilisation d'estimations)

La préparation de ces états financiers consolidés conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les actifs et les passifs comptabilisés, sur la présentation des actifs et des passifs éventuels aux dates des états financiers consolidés et sur les montants des produits et des charges comptabilisés au cours de la période de présentation de l'information financière. Des estimations importantes sont nécessaires pour déterminer la durée de vie utile des immobilisations, la méthode appropriée d'amortissement des immobilisations, l'évaluation de la dépréciation des actifs et l'évaluation des hypothèses actuarielles relatives au régime de congés de maladie sans acquisition de droits.

L'évaluation du régime de congés de maladie sans acquisition de droits est établie en fonction d'hypothèses actuarielles. Les hypothèses actuarielles relatives au régime de congés de maladie sans acquisition de droits sont établies à partir de renseignements sur les membres et les modèles actuariels. L'évaluation des actifs destinés à la vente est établie en fonction des produits attendus lors de la vente.

Ces estimations et hypothèses sont révisées périodiquement et, si des ajustements deviennent nécessaires, ceux-ci sont présentés à l'état consolidé des résultats et de l'évolution de l'actif (du déficit) net des périodes au cours desquelles ils deviennent connus.

Ornge

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2024
(en milliers de dollars canadiens)

2. Principales méthodes comptables (suite)

Incertitude relative à la mesure (utilisation d'estimations) (suite)

Le montant des produits comptabilisés provenant du Ministère exige un certain nombre d'estimations. Selon l'entente de rendement établie entre Ornge et le Ministère, si l'organisme ne satisfait pas aux normes de rendement et aux obligations, le Ministère est en droit d'ajuster le financement qui lui est accordé. Le Ministère n'est pas tenu de communiquer certains ajustements relatifs au financement avant d'avoir reçu les données de fin de l'exercice. Comme ces données ne sont pas remises avant la préparation des états financiers consolidés, le montant du financement consenti chaque année par le Ministère à l'organisme peut être revu à la hausse ou à la baisse après la fin d'exercice. Le montant des produits comptabilisés dans ces états financiers consolidés est établi selon les meilleures estimations de la direction à l'égard du financement obtenu au cours de l'exercice.

3. Trésorerie affectée

La trésorerie affectée se détaille comme suit :

	2024	2023
Dépôt auprès de BNY Trust Company of Canada (le « fiduciaire ») relativement à une obligation hypothécaire de premier rang de série A (représentant trois mois de service de la dette) (Note 9)	473	473

4. Stocks

Les stocks se composent de ce qui suit :

	2024	2023
Pièces d'aéronefs	8 710	7 917
Fournitures médicales et autres	3 376	3 158
	12 086	11 075

Ornge

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2024
(en milliers de dollars canadiens)

5. Immobilisations

Les immobilisations comprennent ce qui suit :

	<i>Coût</i>	<i>Amortissement cumulé</i>	<i>Valeur comptable nette 2024</i>
Terrain	3 243	-	3 243
Bâtiments	23 912	15 178	8 734
Matériel et véhicules	43 100	27 241	15 859
Matériel informatique et logiciels	12 197	10 350	1 847
Cellules d'aéronefs	163 298	52 950	110 348
Moteurs d'aéronefs	39 621	19 869	19 752
Produits avioniques et pièces de rechange d'aéronefs	13 938	9 310	4 628
Améliorations locatives	6 410	4 662	1 748
Immobilisations en cours de construction	1 239	-	1 239
	306 958	139 560	167 398

	<i>Coût</i>	<i>Amortissement cumulé</i>	<i>Valeur comptable nette 2023</i>
Terrain	3 243	-	3 243
Bâtiments	23 545	14 303	9 242
Matériel et véhicules	36 959	24 659	12 300
Matériel informatique et logiciels	11 767	10 428	1 339
Cellules d'aéronefs	157 495	48 336	109 159
Moteurs d'aéronefs	38 299	18 280	20 019
Produits avioniques et pièces de rechange d'aéronefs	13 848	9 034	4 814
Améliorations locatives	5 351	4 207	1 144
Immobilisations en cours de construction	1 720	-	1 720
	292 227	129 247	162 980

L'organisme a procédé à une cession d'immobilisations qui a entraîné une perte de 18 \$ (2023 – gain de 1 \$) ainsi qu'à une réduction de la valeur d'immobilisations qui a entraîné une perte de 434 \$ (2023 – néant \$).

Ornge

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2024
(en milliers de dollars canadiens)

6. Contrat d'entretien et autres contrats

Au cours de l'exercice 2018, l'organisme a conclu un contrat relatif à un programme d'entretien de ses moteurs d'aéronefs à voilure tournante d'une durée de vingt ans ou jusqu'à ce que la deuxième révision des moteurs soit terminée, selon la première éventualité. Elle a également conclu un contrat relatif à un programme d'entretien de ses cellules à voilure tournante de six ans au cours de l'exercice 2017, contrat qui a été renouvelé pour cinq ans de plus au cours de l'exercice 2023. En vertu de ces contrats, les charges payées d'avance sont initialement capitalisées, puis comptabilisées en charges selon la méthode linéaire sur la durée de contrat ou la durée de vie utile.

	2024	2023
Solde, au début de l'exercice	12 040	14 358
Ajout d'un paiement anticipé	1 167	-
Autre ajout d'instrument financier	145	-
Moins : amortissement du paiement anticipé	(1 217)	(2 318)
	12 135	12 040
Moins : tranche à court terme	(1 348)	(1 186)
	10 787	10 854

7. Emprunt à court terme

Le 15 décembre 2021, l'organisme a conclu une facilité de crédit non garantie à court terme destinée aux fins générales de l'organisme en vertu de laquelle elle peut emprunter jusqu'à 40 000 \$.

L'emprunt en vertu de la facilité de crédit peut être utilisé selon trois types de structures :

- 1) Prêts à taux préférentiel portant intérêt au taux préférentiel de la banque +/- une marge donnée;
- 2) Prêts au taux CDOR portant intérêt au taux CDOR +/- la marge CDOR;
- 3) Lettres de crédit portant intérêt au taux d'intérêt du marché de la banque.

La facilité de crédit est non garantie et arrive à échéance le 15 décembre 2024. Au 31 mars 2024, le solde non réglé de cette facilité de crédit était de néant \$ (2023 – néant \$).

8. Avantages sociaux futurs

L'organisme accorde aux employés syndiqués un nombre donné de jours par année que les employés peuvent utiliser sous forme de congés rémunérés en cas de maladie ou de blessure. Ces employés peuvent accumuler les congés de maladie inutilisés chaque année, jusqu'à concurrence du maximum autorisé dans leur contrat de travail. Les congés accumulés peuvent être utilisés au cours des années ultérieures, dans la mesure où la durée du congé de maladie de l'employé est supérieure aux congés de maladie attribués au cours de l'exercice. Les congés de maladie sont payés au taux salarial en vigueur au moment où ils sont utilisés. Tous les calculs et toutes les informations à fournir sont établis à la date d'évaluation aux fins comptables, soit le 31 mars 2024.

	2024	2023
Passifs au titre des avantages sociaux futurs		
Obligations au titre des prestations futures accumulées	2 079	1 404
Gain actuariel non amorti, à la fin de l'exercice	335	390
	2 414	1 794
Charges au titre des avantages sociaux futurs		
Coût des avantages pour l'exercice en cours	1 232	687
Intérêts sur les obligations au titre des prestations futures accumulées	42	25
	1 274	712

Ornge

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2024
(en milliers de dollars canadiens)

8. Avantages sociaux futurs (suite)

Pour évaluer ses obligations au titre des prestations constituées à l'égard des congés de maladie sans acquisition de droits, l'organisme utilise l'hypothèse actuarielle significative suivante : taux d'actualisation de 4,60 % (2023 – 4,50 %).

Pour évaluer les charges à l'égard des congés de maladie sans acquisition de droits, l'organisme a utilisé les hypothèses actuarielles significatives suivantes : taux d'actualisation de 4,60 % (2023 – 4,50 %) et augmentation des coûts de salaire de 3,00 % (2023 – 2,00 %).

9. Dette à long terme

	2024	2023
Obligation non garantie de série A a)	172 931	184 664
Obligation hypothécaire de premier rang de série A b)	19 187	19 993
	192 118	204 657
Moins : coûts de transaction non amortis	(1 016)	(1 167)
	191 102	203 490
Moins : tranche à court terme	(13 266)	(12 539)
	177 836	190 951

Les montants estimatifs des principaux remboursements de la dette à long terme à effectuer pour les cinq prochains exercices et ultérieurement se détaillent comme suit :

2025	13 266
2026	14 083
2027	15 140
2028	16 018
2029	16 947
Par la suite	116 664
Total	192 118

Les intérêts courus compris dans les créditeurs et charges à payer s'élèvent à 3 004 \$ (2023 – 3 196 \$).

- (a) Le 11 juin 2009, l'organisme a émis une obligation non garantie de série A (l'« obligation non garantie ») de 275 000 \$ pour financer l'acquisition de certains aéronefs à voilure fixe et à voilure tournante de même que de leur infrastructure connexe ainsi que pour financer ses fins générales. L'obligation non garantie porte intérêt au taux de 5,727 % par année, calculé annuellement, et des versements de capital et d'intérêts de 11 071 \$ sont effectués semestriellement. L'obligation non garantie arrivera à échéance le 11 juin 2034.

Les coûts de transaction liés à l'émission de l'obligation non garantie, y compris les honoraires professionnels, se sont élevés à 2 549 \$. Ces coûts ont été portés en réduction du montant de l'obligation non garantie et sont amortis sur la durée de vie de celle-ci à l'aide de la méthode du taux d'intérêt effectif.

La juste valeur marchande de l'obligation non garantie au 31 mars 2024 s'établit à 176 911 \$ (2023 – 193 804 \$). Le rendement sur un placement privé similaire aurait été de 5,26 % (2023 – 4,81 %). Puisqu'il n'y a pas de marché secondaire actif pour cette émission, le prix indiqué représente la valeur théorique de l'obligation non garantie.

L'organisme est assujéti à certaines clauses restrictives liées à l'obligation non garantie. Au cours de la période visée, l'organisme a respecté toutes ces clauses restrictives.

Ornge

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2024
(en milliers de dollars canadiens)

9. Dette à long terme (suite)

- (b) Le 31 janvier 2011, l'organisme a émis une obligation hypothécaire de premier rang de série A (l'« obligation ») de 23 877 \$ pour financer le bâtiment du siège social. L'obligation porte intérêt au taux de 5,60 % par année, calculé semestriellement, et des versements de capital et d'intérêts de 158 \$ sont effectués chaque mois. L'obligation arrivera à échéance le 31 janvier 2036. Une garantie hypothécaire et une sûreté réelle visant le bâtiment de l'organisme, le terrain et les agencements connexes d'une valeur comptable de 12 057 \$ ainsi que les avantages qui seront tirés de ces actifs ont été accordées à l'égard de l'obligation.

Les coûts de transaction liés à l'émission de l'obligation, y compris les honoraires professionnels, se sont élevés à 684 \$. Ces coûts ont été portés en réduction du montant de l'obligation et sont amortis sur la durée de vie de celle-ci au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif.

L'organisme peut racheter une partie ou la totalité de l'obligation en tout temps avant son échéance à un prix établi en fonction du montant du capital en cours, majoré d'une prime compensatoire et de l'intérêt couru et non payé.

Puisqu'il n'y a pas de marché secondaire actif pour cette émission, le cours de l'obligation sera toujours fixé à la valeur nominale et son rendement correspondra au taux en vigueur lors de l'émission, soit 5,60 %.

L'organisme est assujéti à certaines clauses restrictives liées à l'obligation. Au cours de la période visée, l'organisme a respecté toutes ces clauses restrictives.

10. Instruments financiers

Dans le cadre de ses activités, l'organisme détient un certain nombre d'instruments financiers et est donc exposé à des risques de taux d'intérêt, de change, de crédit et de liquidité. L'exposition au risque ainsi que les objectifs, politiques et processus de la direction relatifs à l'évaluation et à la gestion des risques n'ont pas changé de manière importante au cours de l'exercice.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie à un instrument financier ne s'acquitte pas de ses obligations contractuelles.

La valeur comptable des instruments financiers de l'organisme représente le mieux son exposition maximale au risque de crédit.

Ornge

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

*Pour l'exercice terminé le 31 mars 2024
(en milliers de dollars canadiens)*

10. Instruments financiers (suite)

Risque de crédit (suite)

Au 31 mars 2024, l'exposition maximale au risque de crédit s'établit comme suit :

	2024	2023
Trésorerie	44 901	19 892
Trésorerie affectée	473	473
Débiteurs	9 955	4 312
	55 329	24 677

Risque de liquidité

L'organisme tire la majorité de ses produits d'exploitation du Ministère. L'organisme est lié au Ministère par une entente de rendement en vertu de laquelle ce dernier lui verse des fonds pour la prestation des services qui y sont décrits. L'organisme est exposé au risque relatif à la disponibilité des liquidités nécessaires pour continuer d'offrir les services prévus en vertu de son mandat établi dans l'entente de rendement.

Pour réduire le risque de liquidité, l'organisme s'assure d'effectuer une saine gestion des liquidités disponibles. L'organisme dispose d'une facilité de crédit non garantie à court terme qui lui permet d'accéder à des liquidités suffisantes pour couvrir ses charges de fonctionnement si le financement du Ministère n'est pas disponible (se reporter à la Note 7).

L'organisme assure un suivi des liquidités nécessaires en se fondant sur ses prévisions financières.

Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur des flux de trésorerie futurs provenant d'un instrument financier fluctue en raison de la variation des taux de change. Pour atténuer le risque découlant de la fluctuation des taux de change, l'organisme effectue un suivi des taux de change et des fluctuations pour gérer ses crédettes et charges à payer.

L'organisme conclut des transactions d'achat et des réclamations au titre de garanties libellées en dollars américains pour lesquelles les soldes de crédettes pourraient être exposés aux fluctuations des taux de change. Au 31 mars 2024, les éléments ci-dessous sont libellés en dollars américains :

	2024	2023
	\$ US	\$ US
	(en milliers)	(en milliers)
Créditeurs et charges à payer	3 415	2 332

Une fluctuation de 1 % du taux de change du dollar américain se traduirait par une variation d'environ 46 \$ des crédettes et charges à payer, ce qui entraînerait une variation de l'actif (du déficit) net non affecté et des gains ou pertes de réévaluation cumulés d'environ 46 \$.

10. Instruments financiers (suite)

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt s'entend du risque qu'une fluctuation des taux d'intérêt ait une incidence défavorable sur la valeur d'un instrument financier. Les fluctuations des taux d'intérêt du marché pourraient avoir une incidence sur les flux de trésorerie liés à certains actifs et passifs financiers, que l'on désigne sous l'appellation « risque de flux de trésorerie » ainsi que sur la juste valeur d'autres actifs et passifs financiers, que l'on désigne sous l'appellation « risque de prix ».

L'organisme est exposé au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne sa dette à long terme. Une variation du taux d'intérêt de la dette à long terme aurait une incidence sur la juste valeur de la dette, mais serait sans incidence sur les états financiers consolidés, étant donné que la dette est évaluée au coût après amortissement et que son taux d'intérêt est fixe.

Risque lié aux prix des produits de base

L'organisme a besoin de quantités importantes de carburant d'aviation pour l'exploitation de ses aéronefs. Par conséquent, elle est exposée aux risques liés aux prix des produits de base associés à la fluctuation du prix du carburant d'aviation sur le marché, qui est notamment sensible au prix du pétrole brut ainsi qu'aux coûts de raffinage et de livraison.

Juste valeur des instruments financiers

Les instruments financiers évalués à la juste valeur sont classés selon une hiérarchie des évaluations à la juste valeur qui reflète l'importance des données utilisées pour effectuer chaque évaluation. Cette hiérarchie se compose des niveaux suivants :

Niveau 1 : Prix (non rajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques;

Niveau 2 : Données autres que les prix cotés sur des marchés actifs, qui sont observables pour l'actif ou le passif, directement ou indirectement;

Niveau 3 : Données non observables pour lesquelles il n'existe que peu ou pas de données de marché et qui nécessitent que l'organisme établisse ses propres hypothèses.

La hiérarchie des évaluations à la juste valeur nécessite l'utilisation de données de marché observables chaque fois que de telles données existent. Un instrument financier est classé selon le niveau le plus bas de la hiérarchie pour lequel des données importantes ont été prises en compte pour l'évaluation de la juste valeur.

La trésorerie et la trésorerie affectée que l'organisme détenait au 31 mars 2024 sont classées au niveau 1 de la hiérarchie des évaluations à la juste valeur, tandis que les évaluations de la juste valeur de la dette à long terme présentées sont classées au niveau 2.

Ornge

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2024
(en milliers de dollars canadiens)

11. Charges relatives au Programme de transport terrestre pour soins intensifs

Les charges relatives au Programme de transport terrestre pour soins intensifs sont constituées des coûts directs du programme et des charges de fonctionnement général imputées suivants :

	2024	2023
Coûts directs du Programme de transport terrestre pour soins intensifs	17 400	14 815

12. Lutte contre la COVID-19

Au cours de l'exercice, l'organisme a reçu un financement unique pour couvrir la hausse des charges liées à la lutte contre la COVID-19 dans le secteur des services de santé d'urgence. Ce financement est inclus dans le financement des mesures de lutte contre la COVID-19. Les charges s'établissent comme suit :

	<i>Total du financement et des charges</i>	2024	2023	2020 - 2022
Salaires, avantages sociaux et autres coûts de main-d'œuvre	11 609	-	1 154	10 455
Charges liées au transporteur et à la flotte	14 518	(20)	1 623	12 915
Fournitures, installations et autres	5 536	20	81	5 435
Amortissement des immobilisations	1 123	339	351	433
Perte sur cession d'immobilisations, montant net	16	16	-	-
	32 802	355	3 209	29 238

13. Engagements

L'organisme a conclu divers contrats d'exploitation au titre des services qu'il obtient pour soutenir ses activités de transport sanitaire. L'organisme est également lié par des contrats de location à long terme pour des locaux situés sur diverses bases en Ontario. Les paiements minimums annuels estimatifs s'établissent comme suit :

	2024
Moins d'un an	35 352
D'un an à cinq ans	31 575
Plus de cinq ans	6 010
	72 937

14. Éventualités

L'organisme est visé par diverses réclamations actuelles et potentielles. Lorsque la responsabilité éventuelle peut être déterminée, la direction estime que le règlement définitif des réclamations n'excédera pas de façon importante les montants comptabilisés dans les comptes. Dans les autres cas, l'issue des réclamations ne peut être déterminée à l'heure actuelle. Toute perte supplémentaire liée aux réclamations sera comptabilisée dans l'exercice où la responsabilité sera établie ou au cours duquel il sera déterminé que les montants comptabilisés doivent être ajustés.

L'organisme est membre de Healthcare Insurance Reciprocal of Canada (« HIROC »). HIROC assure collectivement les risques d'assurance responsabilité civile de ses membres. Tous les membres de HIROC paient des primes annuelles qui sont établies selon une évaluation actuarielle.

Tous les membres pourraient faire l'objet de cotisations à l'égard des pertes subies, s'il y a lieu, par le groupe au cours des années pendant lesquelles ils en étaient membres. L'assurance de HIROC couvre également d'autres réclamations. La direction estime que sa couverture est adéquate pour couvrir les montants à payer relativement à ces réclamations.

Ornge

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2024
(en milliers de dollars canadiens)

15. Régimes de retraite

Certains employés à temps plein de l'organisme sont admissibles au HOOPP, régime de retraite contributif multiemployeurs à prestations déterminées fondées sur le salaire de fin de carrière. Le régime est comptabilisé à titre de régime à cotisations déterminées selon les normes relatives aux régimes multiemployeurs. Les cotisations de l'organisme au régime au cours de l'exercice se sont élevées à 4 217 \$ (2023 – 3 758 \$) et sont comprises dans les charges relatives aux salaires et aux avantages sociaux ainsi que dans les programmes financés à l'état consolidé des résultats et de l'évolution de l'actif (du déficit) net. Les cotisations de l'organisme sont versées conformément aux exigences de capitalisation du régime.

L'organisme offre également un régime de retraite à cotisations déterminées à certains groupes d'employés. Au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2024, l'organisme a versé un total de 2 350 \$ (2023 – 2 138 \$) à ce régime, et ce montant a été passé en charges.

16. Changement de méthode comptable

En date du 1^{er} avril 2023, l'organisme a adopté le chapitre SP 3160, « Partenariats public-privé », et le chapitre SP 3400, « Revenus », des Normes comptables pour le secteur public. Ces chapitres établissent les normes de comptabilisation des partenariats public-privé et de comptabilisation et présentation de l'information sur les revenus avec ou sans obligations de prestation, respectivement. Ce changement de méthode comptable n'a entraîné aucun ajustement des états financiers, y compris pour la période présentée à titre comparatif.